



**NZC Renovation
Le 03 Juin 2020
FAQ réunion de présentation**

1) Comment comptez-vous avoir des métrés sur les bâtiments qui sont en exploitation assez ancien (à priori, les métrés n'existeraient pas) ?

D'abord, le projet ne se limite pas qu'à la catégorie « en exploitation », il y en a d'autres. De façon opportuniste, on a identifié comme famille plutôt des bâtiments en exploitation relativement récent dans l'espoir d'avoir de la disponibilité sur les quantités. S'il n'y a vraiment pas de données quantifiables, ce sera un problème pour la disponibilité des données. Le cas du patrimoine ancien, on le réserve plutôt à des opérations de rénovation ou l'on sait qu'on aura beaucoup de difficulté à faire l'ACV compte tenu des premiers retours d'expérience que l'on a.

Nous voulons plutôt des projets qui sont en cours de de travaux ou de planification de travaux avec déjà des réalisations de métrés.

La partie exploitation est la partie qui pose le plus de problèmes méthodologiques car il est compliqué de réaliser l'ACV de bâtiment en exploitation car il y a très peu de disponibilité de données.

2) Les opérations recherchées sont-elles limitées à la France ou peuvent-elles venir de toute l'Europe ?

Non, pour ce projet, seul le contexte français est regardé (France et Outre-Mer). Le but est d'utiliser la méthodologie E+C- et la base INIES (seulement des données pour le marché français).

D'une part, le contexte français comporte déjà une certaine diversité. D'autre part, des projets du même ordre sont en cours dans d'autres pays et le but sera d'échanger et de partager avec nos autres collaborateurs européens sur ce sujet. Dans le futur, un autre appel à projet pourra peut-être s'intéresser à ces autres projets.

3) Y a-t-il une liste des documents minimums à avoir ?

C'est une volonté de ne pas restreindre la liste pour éviter de mettre de côtés des opérations intéressantes et pertinentes. On ne veut pas écarter le patrimoine ancien même si l'on sait que l'on devra faire des métrés nous-même. On apprécie quand même la présence d'un DPGF détaillé des produits neufs, de métrés déjà faits (ce n'est pas une obligation).

Si vous avez un diagnostic déchet ou ressources cela sera plus simple pour nous de faire les métrés de l'existant mais idem ce n'est pas une obligation.

En résumé, un document exploitable sur la partie matériaux et un sur la partie énergie. Au moins quelques données de métrés, des plans pour faire ces données de métrés le cas échéant et des factures énergétique (DPE, ...).

4) Peut-on déposer plusieurs projets par structure ?

Oui.

5) Si le projet comporte plusieurs bâtiments, doit-on en sélectionner un seul ou partir sur l'ensemble du projet ?

Il faut proposer un périmètre d'étude qui semble pertinent. Par exemple, restreindre l'étude au bâtiment qui est le plus représentatif.

6) Est-ce qu'il y a besoin des différentes dates de mise en œuvre des matériaux existants et/ou programme de travaux ?

Si la date de ces matériaux est supérieure à 50 ans, cela sera comptabilisé 0. Pour les autres, l'important est d'avoir un ordre de grandeur de ces différentes dates de travaux (à remplir dans la case dédiée). Pour le cas du second œuvre, une approximation sera entendable mais pour les opérations les plus récentes, c'est une donnée clé. Donc, la réponse est oui.

7) Quand vous parlez E+C- Rénovation, est ce que cela va préfigurer un travail réglementaire sur le sujet ?

Pour le moment non, c'est vraiment appliquer les règles de l'addendum E+C- Rénovation et du coup on a l'autorisation d'avoir les attestations d'opérations pilote E+C- Rénovation. Pour le moment, on a aucune idée d'un travail réglementaire sur ce sujet mais on espère que ça aille dans ce sens. Le but est de le porter suffisamment à connaissance pour que cela devienne une forme de référence qui sera intégré à terme à la réglementation. Le programme intéresse la Commission Européenne et notamment la Renovation Wave à l'échelle européenne où des fonds seront dédiés pour intégrer l'empreinte carbone de ces matériaux à leur programme. Il y aura des répercussions dans des cadres réglementaires ou méthodologiques ou pour se distinguer. Si on est pilote E+C- rénovation, on ose espérer que demain il y aura un label E+C- Rénovation et une réglementation en ce sens mais cela ne dépend pas de nous.

8) Sur l'UE, êtes-vous en lien avec Level(s) sur ce programme ?

Oui. La Commission Européenne a pris connaissance de notre projet et nous pose des questions en particulier sur la méthodologie utilisée pour la rénovation, etc. De plus, comme tous les documents seront traduits en anglais, ils pourront être disponibles et utilisés par l'UE et par la Commission Européenne, c'est aussi tout le principe de ce projet.

9) Comment allez-vous détecter les particularités de mise en application de l'ACV dans la rénovation si tout est réalisé par un seul acteur ? Quelles interactions pour sentir les défis auxquels les différentes professions sont confrontées ?

Le choix que l'ACV soit faite par un seul acteur a pour but d'harmoniser la pratique, ce sera même réaliser par une seule personne.

Cependant, il y a différents workshops intégrés au programme qui seront réalisés, notamment avec le GT indicateurs environnementaux de l'Alliance HQE-GBC où il y a des experts ACV, pour avoir des retours sur la méthodologie et où l'on réfléchit ensemble aux réponses des questions en suspens lors de la modélisation. D'ailleurs, un questionnaire a déjà été publié avec des réponses sur les difficultés

rencontrées sur la méthodologie pour enrichir l'approche. Le but est de publier les résultats de l'étude et de recueillir tous les commentaires des membres du réseau de l'association HQE (échelle française et européennes). C'est un travail ouvert et qui est sujet à la critique afin de permettre une amélioration continue. Les résultats seront diffusés le plus possible.

10) Qui doit être le porteur de projet : la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre ?

Cela dépend de qui a les informations, les deux sont possibles. Traditionnellement, c'est la maîtrise d'ouvrage qui répond car il y a la valorisation E+C- sur son opération. La maîtrise d'œuvre peut répondre à l'appel sous réserve de l'accord de la maîtrise d'ouvrage à qui appartient les données.

Concernant le coût, ça dépend de qui est adhérent : si l'un est adhérent et l'autre a les données, ce n'est pas un souci. Si aucun n'est adhérent, il faudra payer le prix fort, 10000 euros. Pour bénéficier de la gratuité, il faut que ce soit l'adhérent qui dépose le projet. Il est toujours possible d'adhérer en même temps que le dépôt de candidature. Vous trouverez [ici](#) le bulletin d'adhésion.

11) Si un projet de rénovation a touché uniquement un appartement dans un immeuble, est ce que le projet peut être soumis ?

Cela peut être déposé si cela reste représentatif d'une situation reproductible. Il faut juste s'assurer qu'il y a des leviers à l'échelle de l'appartement pour que l'intervention soit significative, que cela touche à des enjeux carbone.

12) Quelle forme de communication sur les événements en particulier internationaux comme la COP 26 ou le MIPIM 2021 ?

Tous les projets seront à minima cités (avec MOA et assistante à la maîtrise d'ouvrage qui seront présents dans le projet). Il est possible aussi que nous choisissons des acteurs pour présenter leur projet, tout est encore à construire.

13) Sait-on déjà dimensionner les workshops, le temps que pourrait prendre le projet pour une missions d'accompagnement du client ? L'impact de ce programme sur la charge de travail.

Pour les workshops, pour le moment, on sait seulement à quel moment on vous sollicitera. La mobilisation ne sera pas importante, le traitement de donnée et d'échange sont pour nous. Il y aura quand même un temps d'échange pour les données d'entrée et aussi les commentaires sur le rapport 1. A noter que ce temps pourra être valorisé en mécénat de compétence pour les membres de l'association et du coup, il peut y avoir une réduction d'impôt pour l'entreprise.

14) Est-ce qu'un projet qui a un changement d'affectation avec une extension neuve qui représente moins de 20% du projet peut s'inscrire dans ce type de programme ?

Oui.

15) Y aura-t-il des comptes à rendre dans le temps ?

Ce n'est pas prévu dans le programme. C'est un engagement pour 2 ans, pas de travail supplémentaire après ces 2 ans. En revanche la communication est intemporelle. Votre projet pourra être cité dans les communications futures et il est possible que nous vous demandions de venir témoigner à posteriori des 2 années du projet.